

VENTILATION ET CLIMATISATION RECOMMANDATIONS (USAGES INTÉRIEURS)

Le Haut Conseil de Santé Publique (HCSP), dans ses avis du 20 avril 2020 et du 6 mai 2020, rappelle qu'au regard de la transmission interhumaine préférentielle du SARS-CoV-2 par gouttelettes, la mise en oeuvre de mesures de dilution par aération et de vérification du bon fonctionnement des systèmes de ventilation est privilégiée.

Ventilation / Aération

> Procéder quotidiennement à une aération régulière des pièces par ouverture des fenêtres (10 à 15 min toutes les 3h).

Exemple : Laisser les fenêtres entrebâillées en permanence

- > Veiller à ce que les orifices d'entrée d'air, les fenêtres des pièces et les bouches d'extraction ne soient pas obstrués
- > Vérifier le bon fonctionnement du groupe moto-ventilateur d'extraction de la VMC (test de la feuille de papier)

Ventilateur mécanique

Le ventilateur rend la charge virale homogène dans la pièce et son niveau moyen dépendra du système de ventilation (en général le système VMC). En créant un mouvement d'air important, il va projeter les gouttelettes respiratoires émises par les personnes à distance dans la pièce et rendre inopérante la distance de sécurité entre les personnes.

> **Il est donc recommandé de ne pas utiliser de ventilateurs collectifs. Par contre, le ventilateur individuel pour une personne seule dans une pièce fermée ne pose pas de problème.**

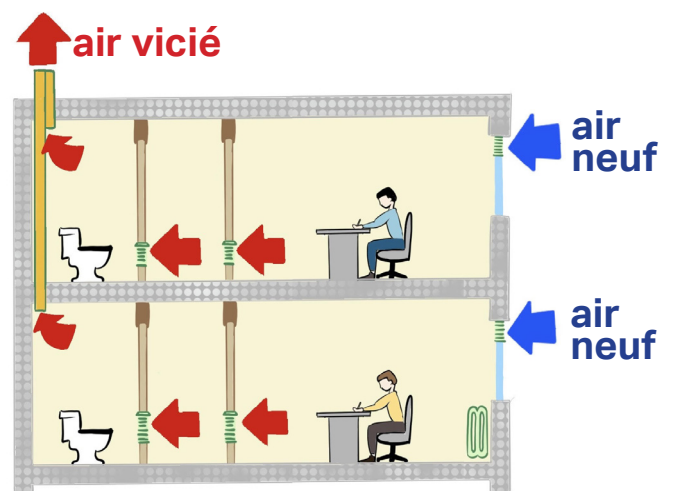
Climatisation collective

> Pour les installations dites collectives avec centrale de traitement d'air, **il est recommandé de vérifier l'absence de mélange et l'étanchéité entre l'air repris des locaux et de l'air neuf dans les centrales de traitement d'air, afin de prévenir l'éventuelle recirculation de particules virales dans l'ensemble des locaux par l'air soufflé.**

> On peut aussi déconnecter ces échanges thermiques pour n'avoir qu'un système dit « tout air neuf », c'est-à-dire la séparation entre réseau d'air soufflé et réseau d'air repris qui est extrait directement à l'extérieur.

> **Les climatisations collectives correctement entretenues ne présentent ainsi pas de risque.**

Un entretien conforme aux règles de l'art est à réaliser par des professionnels. Il sera porté la plus grande attention à la **maintenance des filtres dans les immeubles tertiaires** (sur l'air entrant, mais aussi, si ceux-ci existent, aux filtres se situant au niveau des sorties d'air dans les zones climatisées).



VENTILATION ET CLIMATISATION RECOMMANDATIONS (USAGES INTÉRIEURS)

>> **Cas particulier** : les installations disposant d'unités terminales (de type ventilo-convecteurs) situées en allège sous les fenêtres ou dans un plénum (de type faux-plafond) qui brassent l'air d'une pièce ou d'une plate-forme (open-spaces) pour le rafraîchir, peuvent poser problème en cas de présence de plusieurs personnes- dans la même pièce. Dans cette configuration, **il est recommandé que les personnes présentes dans la même pièce portent un masque de protection.** <<



Climatisation individuelle

Les climatiseurs individuels ne ventilent pas le local. Le groupe intérieur prend l'air dans la pièce et restitue cet air à la température désirée. La ventilation pourra être naturelle ou forcée avec une installation de type VMC.

> **Il relève des occupants d'aérer aussi en ouvrant périodiquement les fenêtres.**

> **Les filtres situés dans les splits doivent être retirés, puis nettoyés périodiquement et réinstallés.** Ce nettoyage se fera conformément aux spécifications des fabricants avec au minimum l'utilisation d'un détergent.

> **Changer périodiquement les filtres par des filtres neufs contribue à la qualité de l'air intérieur.**

> La fréquence des nettoyages en cas de suspicion de Covid-19 devra être au minimum hebdomadaire.



Climatisation mobile

Il existe des unités de climatisation mobiles et qui échangent avec l'extérieur à l'aide d'un tube plastique souple. Le groupe extérieur comme le split se trouvent dans l'unité mobile. Ces installations ont un fonctionnement similaire aux installations individuelles fixes.

> La maintenance reste identique.



Références :

- > INRS : *Ventilation des locaux de travail*
- > Avis du Haut Conseil de la santé publique (HCSP) - 20 avril et 6 mai 2020
- > Synthèse et recommandations de gestion de la ventilation / air intérieur – ARS PACA 12/05/2020